

2) Organiser et coordonner la distribution et la projection de films, c'est-à-dire:

35 %

- aider le commis à l'information à préparer les films;
- dresser un calendrier des films et des synopsis requis pour les projections dans les écoles pendant l'année scolaire et faire périodiquement la relance pour confirmer les dates de projection;
- emballer les films et les distribuer aux intéressés, noter à qui ils ont été prêtés et leur date prévue de retour et faire la relance par téléphone ou par lettre lorsqu'ils ne sont pas retournés à temps;
- veiller à la propreté de la cinémathèque et de la salle de projection et organiser, sur demande, des séances de projection à la chancellerie.

3) Remplir d'autres fonctions, notamment recommander l'achat de matériel cinématographique.

5 %

---

Titulaire

---

Superviseur

---

Date

---

Date